



Achat immobilier

Par doomy

Bonjour;

Nous-effectuons des visites en vue d'un premier achat immobilier.

Un bien à attirée notre attention.

Il est spécifié dans l'annonce,la présence d'un puits sur le terrain,avec "eau gratuite"!

1°)Es-ce que,je comprend bien en pensant qu'il n'y a pas de compteur et donc pas de redevance à payer pour ce puits en conclusion qu'il n'a pas été déclaré en mairie?

2°)Avons nous la possibilité de faire déduire le coup de la mise au normes (dérivation,raccordement a un réseau parallèle avec pose d'un compteur)du prix de vente de ce bien?

Cordialement.

Dominique

PS:Puis-je poser plusieurs question en même temps ou dois-je à chaque fois faire un message,sachant que ce sera toujours sur le même "sujet" et même "forum"?